

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Maryse Morin

Date: 2026-01-29

mémoire Mégantic

Attachement N°1 –

Objet : Préoccupations concernant le projet de voie de contournement ferroviaire à Lac-Mégantic

Madame, Monsieur,

À la lumière des mémoires déposés et des échanges tenus dans le cadre des consultations publiques, il apparaît clairement que la population demeure profondément divisée au sujet du projet de voie de contournement à Lac-Mégantic. Cette division, déjà en soi significative, devrait inciter à une grande prudence avant d'engager des fonds publics aussi importants.

Dans le contexte économique actuel, marqué par une inflation qui dépasse la croissance des salaires et par une incertitude généralisée pour les familles canadiennes, je me permets de soulever une question essentielle : **est-il réellement justifié d'investir plus d'un milliard de dollars dans ce projet, alors que plusieurs besoins fondamentaux demeurent criants au pays?**

Selon certaines études récentes, **une personne sur cinq au Canada n'a pas accès de manière constante à une alimentation suffisante.** Cette réalité, pour un pays riche comme le nôtre, constitue un véritable enjeu de société qui exige une attention urgente. **Avant d'engager des sommes colossales dans des projets dont l'utilité fait débat, il serait légitime de se demander si ces ressources ne devraient pas en priorité être allouées à la sécurité alimentaire, au logement ou à l'amélioration des services essentiels comme la santé et l'éducation.**

Il est reconnu que **la sécurité ferroviaire repose d'abord sur l'entretien rigoureux des infrastructures existantes et sur la présence humaine dans les locomotives,** mesures dont l'efficacité est incontestable. Renforcer **ces aspects préventifs aurait un impact direct et immédiat sur la sécurité, à un coût bien moindre que la construction d'une nouvelle voie dont la nécessité n'est pas unanimement démontrée.** En fait, construire une voie de contournement est tout simplement déplacer le problème ailleurs dans les municipalités avoisinantes. Et ce, en dépensant plus d'un milliard de dollars.

Certains pourront croire que remettre en question ce projet démontre un manque de sensibilité envers la tragédie de 2013. Je tiens à préciser que ce n'est absolument pas le cas. **Aucun projet d'infrastructure ne pourra effacer ce qui s'est passé ni apaiser complètement les pertes vécues par la communauté.**

Si l'on suivait la logique voulant qu'un événement tragique exige automatiquement un déplacement définitif des activités de transport, alors, après les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis auraient dû bannir le transport aérien dans la région de New York. Or, ce n'est pas ce qui a été fait : **ils ont choisi d'investir massivement dans la sécurité, car c'est ainsi que l'on protège réellement les populations.**

Comme gouvernement responsable des transports, **votre devoir premier demeure d'assurer la sécurité de la population tout en veillant à une gestion responsable et judicieuse des fonds publics. Dans un contexte où tant de citoyens peinent à répondre à leurs besoins essentiels, il est légitime de questionner la pertinence du projet proposé et l'opportunité de consacrer une somme aussi importante à une infrastructure qui ne fait pas consensus.**

Je vous remercie de prendre en considération ces préoccupations citoyennes et vous **invite à réévaluer, avec toute la prudence nécessaire, la pertinence du projet de voie de contournement au regard des besoins réels et urgents de la population canadienne.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Maryse Morin

4455, rue Brunault

Sherbrooke